**DÉFINITION DU PROJET** 

Maintenir et développer ses habiletés auditives en lien avec la sécurité dans les déplacements s'avère crucial pour les personnes ayant une déficience visuelle et auditive. Ces habiletés contribuent à préserver leurs rôles sociaux et leur participation sociale. La localisation auditive, c'est-à-dire la capacité de déterminer la provenance des sons est l'une de ces habiletés. Sa mesure requiert un équipement spécialisé disponible seulement dans les établissements de santé et de services sociaux des grands centres urbains.

L'innovation consiste à proposer un protocole simplifié d'évaluation de la localisation auditive, validé et normalisé en utilisant des équipements disponibles dans la plupart des services d'audiologie de la province.

### **PUBLIC**

- Personnes atteintes de surdité ou d'une double déficience sensorielle
- Équipes en déficience physique n'ayant pas accès aux équipements spécialisés de mesure de la localisation auditive

### ÉTAT D'AVANCEMENT

Depuis 2010, des intervenants du programme conjoint en surdicécité développent une version simplifiée pour réaliser la mesure de localisation auditive avec des équipements déjà disponibles dans les milieux cliniques.

Une première version a été validée puis appliquée par trois établissements de réadaptation en 2015. Des améliorations ont été apportées et la seconde version a fait l'objet d'une validation en 2018. La phase

actuelle consiste à terminer l'analyse des données, à concevoir une version finale du matériel et à élaborer des activités de transfert des connaissances.

Protocole simplifié d'évaluation de la localisation auditive destiné à la clientèle présentant une déficience visuelle et auditive

## **RÉALISATIONS**

- Analyse approfondie des données de validation recueillies en 2018
- Mise à jour du logiciel de collecte des résultats.
- · Conception finale du matériel utilisé
- Rédaction d'un guide d'utilisation
- Élaboration d'une formation destinée aux intervenants en région

# PRINCIPAUX ACTEURS IMPLIQUÉS

- Chercheur principal: Tony Leroux, UdeM, IURDPM-CRIR
- Collaboration : Julie Dufour, IURDPM-CRIR; Agathe Ratelle, CISSS de la Montérégie-Centre (Institut Nazareth et Louis-Braille); Véronique Dumont, Direction DI-TSA-DP

## RETOMBÉES

- Autonomie et sécurité dans les déplacements des personnes présentant une double déficience
- Réduction du temps et des coûts associés aux déplacements des usagers pour obtenir des évaluations de base (transport, logement, présence d'un proche aidant, etc.)
- Amélioration de la qualité de vie de ces personnes.
- Amélioration des pratiques professionnelles
- Optimisation du travail collaboratif interdisciplinaire
- Transfert et partage des connaissances
- Soutien à la participation sociale des personnes vivant avec des incapacités physiques

Produit par DEUR - CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal — Janvier 2021